

**DEPARTEMENT  
DE L'INDRE**

-----  
**COMMUNE  
ARDENTES**  
-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 27  
présents : 20  
votants : 21 (dont 1 pouvoir)

date de convocation 20 mars 2025

certifié exécutoire  
transmis à la Préfecture  
le 4 avril 2025

publié, affiché le 10 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire,

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, ARDOUIN, Messieurs PINCHAULT, DALOT, SALADIN, adjoints, Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LAPLAINE, GAUFILET, VIOL, BIGNON, LANDRON et Messieurs GÉRARD, BARACHET, BOUTIN, PAQUET, BERNARDET, LOUET

Excusés : Madame LE CARER-MIOTTON qui donne pouvoir à Madame GAUFILET, Madame DESMAISON

Absents : Mesdames MOREAU JOSEPH, PRUNIER, et Messieurs CHABENAT, PINON, GAURIAT

Madame FOURRÉ a été élue secrétaire.

Délibération n° 018/2025

**Objet : Budget primitif 2025**

Rapporteur : Jacky PINCHAULT

Le budget primitif 2025 prévisionnel est de 8 716 748,77€.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 5 797 204,55€ en fonctionnement et à hauteur de 2 919 544,22€ en investissement. En 2024, les deux sections s'équilibraient à hauteur 5 307 718,96€ en fonctionnement et 4 290 146,05€ pour l'investissement.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Les ressources de Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement totales sont de 5 797 204,55€ dont 3 422 343,00€ de recettes réelles (3 281 343,00€ en 2024 soit une augmentation de 4,30%).

➤ **Produits des services du domaine**

Ces produits sont estimés à 382 500,00€ et correspondent principalement aux recettes ALAE, ACM et multi-accueil. Cette estimation a été augmentée en raison de la fréquentation de certaines structures.

Accusé de réception en préfecture  
036-21360059-20250403-2025-018-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

➤ Impôts et taxes

Le montant attendu s'élève à 392 343,00€, sans augmentation par rapport à 2024.

Ce chapitre enregistre :

- Attribution de compensation
- FNGIR
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 hbts

➤ Fiscalité locale

Les ressources tirées de la fiscalité locale inscrites représentent 54,08% de nos recettes réelles soit 1 851 000,00€.

- Contributions directes
- Taxes sur les pylônes électriques et l'électricité

➤ Dotations, subventions et participations

Le montant attendu des dotations de l'Etat est en hausse de 9,79% par rapport à la prévision 2024 en raison de l'annonce du versement en 2025 de compensations au titre des pertes de taxe foncière sur les propriétés bâties afférente aux entreprises constatées en 2024. Une enveloppe de 701 000,00€ est ouverte.

➤ Autres produits de gestion courante

Les crédits ouverts s'élèvent à 85 000,00€ en augmentation par rapport à 2024 en raison des locations à la maison de santé.

➤ Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations dont le montant varie en fonction du nombre d'arrêts. L'estimation 2025 s'élève à 10 000,00€.

➤ Reprises amort., dépréciations, provisions 500,00€.

➤ Opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement

Amortissement de subventions : 2 385,67€

➤ Excédent de fonctionnement reporté de 2 372 475,88€

### **Les charges de Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement totales sont de 5 797 204,55 dont 3 842 204,55€ de dépenses réelles (3 770 325,72€ en 2024 soit une augmentation de 1,91%).

➤ Charges à caractère général

Le montant prévisionnel des charges à caractère général est de 1 187 937,16€ et stable par rapport à 2024.

➤ Charges de personnel

Pour 2025, 2 296 000,00€ sont inscrits soit une hausse de 3,28% par rapport à 2024 afin de prendre en compte notamment

- Versement d'une indemnité différentielle pour les stagiaires et titulaires en bas de grille indiciaire (et inférieure au nouveau montant du SMIC),
- Augmentation d'un point de la cotisation URSSAF pour les agents titulaires au 1er janvier 2025.
- Augmentation du taux de cotisation au CDG36 (0.80% au lieu de 0.75%)
- Augmentation possible du SMIC en 2025
- Augmentation de la contribution CNRACL (part employeur) de 4 points sur 2025 puis de 4 points à nouveau sur les années 2026 et 2027.
- Le remboursement de notre quote-part pour le poste de chef de projet PVD
- Tuilage pour le remplacement de la DGS
- Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement des carrières) des agents en place
- Le remplacement des personnes en arrêt maladie
- Augmentation de la participation actuelle versée aux agents justifiant de la souscription à un contrat de prévoyance, avec un passage à 7€ par mois par agent (contre 1€ précédemment).

Elles représentent 59,76% des charges réelles de fonctionnement.

➤ Autres charges de gestion courante

Les crédits ouverts s'élèvent à 246 000,00€ contre 246 400,00€ en 2024.

➤ Atténuation de produits

L'enveloppe allouée de 57 500€ est stable par rapport à 2024.

➤ Charges financières, exceptionnelles et dotations aux provisions

Les charges financières sont provisionnées à hauteur de 49 267,39€. En 2025, l'emprunt pour la construction de l'extension de l'école Saint-Vincent est totalement réalisé.

➤ Les charges spécifiques quant à elles s'élèvent à 5 000,00 et une somme de 500,00€ est prévue pour ajuster la dotation aux provisions et dépréciations.

➤ Opérations d'ordre

- Dotations aux amortissements et provisions : 253 000,00€
- Virement à la section d'investissement : il est de 1 702 000,00€ (contre 1 284 393,24€ en 2024).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Les ressources d'Investissement**

Les recettes d'investissement totales sont de 2 919 544,22€ dont 859 752,11€ de recettes réelles.

➤ Recettes d'équipement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 510 611,16€ dont 443 890,66€ de restes à réaliser de 2024.

Le budget a été préparé en tenant compte des nouvelles subventions d'équipement et notamment le FAR 2025 pour 25 000,00€

➤ Les recettes financières comprennent :

- La récupération de la TVA sur travaux : 200 000,00€
- Taxe d'aménagement : 25 000,00€
- Affectation du résultat : 24 140,95€
- Les cessions : 100 000,00€

➤ Les recettes d'ordre

- Le virement de la section de fonctionnement : 1 702 000,00€
- Les amortissements : 250 000,00€
- Les transferts de charges : 3 000,00€

➤ Excédent d'investissement reporté de 104 792,11€

### **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement totales sont de 2 919 544,22€ dont 2 917 158,55€ de dépenses réelles.

➤ Dépenses d'équipement et subventions d'équipement versées

Elles s'élèvent à 2 594 438,05€ dont 572 823,72€ de restes à réaliser de 2024.

Les nouvelles dépenses s'élèvent à 2 021 614,33€ et portent sur les projets du mandat à savoir :

- Aménagement extension maison de santé 600 000,00€
- Gros travaux sur bâtiments communaux 260 000,00€
- Panneaux photovoltaïques 150 000,00€
- Végétalisation cour école des 2 rives 170 000,00€
- Eglise Saint-Martin (Tranche optionnelle) 100 000,00€
- Travaux voirie 211 614,33€
- Cimetière 90 000,00€
- Matériel et mobilier 230 000,00€
- Acquisitions foncières 100 000,00€
- Etudes diverses 110 000,00€

- Dépenses financières
  - Remboursement de la dette et caution  
Le remboursement de la dette s'élève à 280 000,00€ et 1 000,00€ sont prévus pour le remboursement de cautions.
  - Rectification imputation : une somme de 41 720,50€ est prévue
- Opérations d'ordre
  - Amortissement de subventions : 2 385,67€

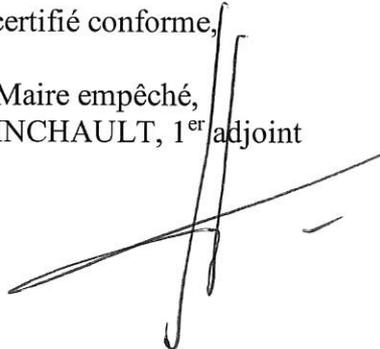
Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales dans sa séance du 10 mars 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Ardentes le 4 avril 2025

Extrait certifié conforme,

Pour le Maire empêché,  
Jacky PINCHAULT, 1<sup>er</sup> adjoint



La secrétaire,  
Annick FOURRÉ



Accusé de réception en préfecture  
036-21360059-20250403-2025-018-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025